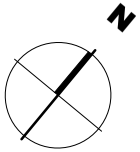
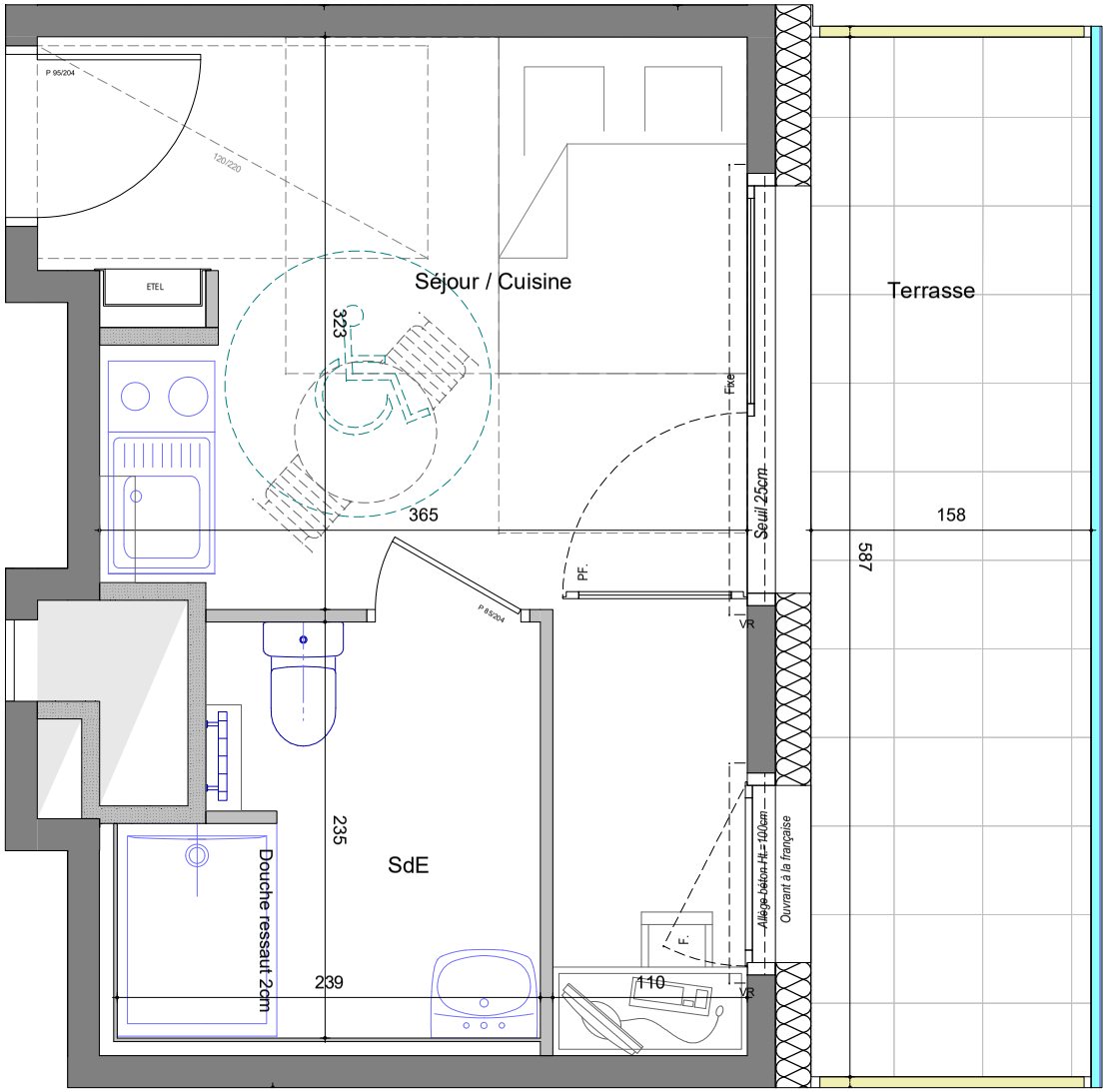
Chablais Habitat

City'ZEN Thonon-les-Bains

GROUPE LAUNAY





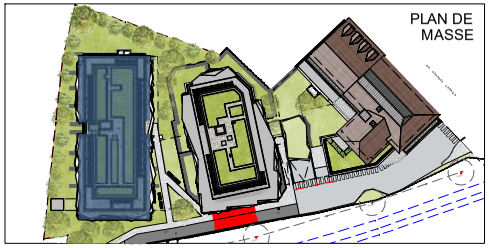
0 1 2

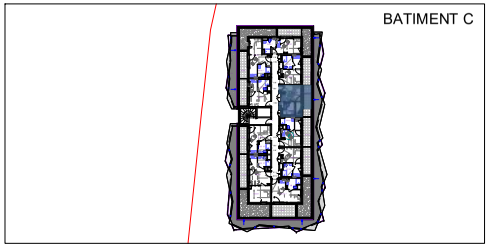
Echelle

Nota : Les côtes et les surfaces indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés aux plans.

Attique - Evolutif	
Appartement n°	**C 605**
Type	**T1**
Séjour / Cuisine	14.64 m²
SdE	5.00 m²
TOTAL m² habitables	**19.64 m²**
Terrasse	9.27 m²

Boulevard Georges Andrier - 74200 Thonon les Bains





LEGENDE

	Gaine technique	**PL**	Placard
	Faux plafond / Soffite	**PF**	Porte-fenêtre
HSP	Hauteur sous plafond	**F**	Fenêtre
	Cloison démontable	**TE**	Tableau électrique
	Garde-corps	**VR**	Volet roulant
	Pare-vue		Sèche-serviette

PLAN DE VENTE - 1er Octobre 2026 -

CONTRAT DE TRAVAUX MODIFICATIFS

ENTRE :

La Société dénommée SCCV BOULEVARD 25, Société Civile de Construction Vente au capital de 1 000 €, dont le siège est à THONON LES BAINS (74200), 9 square Aristide Briand, identifiée au SIREN sous le numéro 109 853 580 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de THONON LES BAINS.

Représentée par :

La société dénommée CHABLAIS HABITAT, société anonyme à directoire et conseil de surveillance, au capital de 320 000 €, dont le siège social est situé square Aristide Briand 74200 THONON LES BAINS, identifiée au SIREN sous le numéro 437 666 217 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de THONON LES BAINS.

Elle-même représentée par Monsieur Jérôme AMEVET, agissant en qualité de Directeur du Directoire

&

La société dénommée GROUPE LAUNAY RHÔNE ALPES, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 8 000 000 €, dont le siège social est situé 45 avenue Maréchal Foch 69006 LYON, identifiée au SIREN sous le numéro 879 940 674 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON,

Elle-même représentée par Monsieur Jérôme LAUNAY, agissant en qualité de Directeur Général,

ci-après, le Réservant,

Et

Monsieur _____
et Madame _____,
demeurant _____
à _____
Nés :
Monsieur : à _____ le _____
Madame : à _____ le _____

ci-après, le Réservataire

PREAMBULE

Le Réservataire a conclu un contrat de réservation le _____ , portant sur le logement numéro C605, dans la résidence CITY'ZEN à THONON LES BAINS.

Les plans et la notice descriptive annexés au contrat de réservation dudit logement ont été établis conformément à la réglementation relative à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs et / ou des maisons individuelles neufs.
Le plan du logement correspondant à sa configuration conforme aux règles prévues à l'alinéa 1 des articles R111-18-2 et R 111-18-6 du Code de la Construction et de l'Habitation est ci-après annexé (**Annexe n°1**).

Au cours d'un rendez-vous en date du _____ , le Réservataire a fait part au Réservant de son souhait de réaliser des travaux modificatifs acquéreur (TMA) dont certains emportent dérogation aux règles d'accessibilité handicapés dans les conditions de l'article R111-18-2 du Code de la Construction et de l'Habitation lorsque le logement se trouve dans un bâtiment d'habitation collectif.

En conséquence, est annexé également au présent contrat le plan du logement modifié pour tenir compte des demandes du Réservataire (**Annexe n°2**).

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT – TRAVAUX MODIFICATIFS

1.1- Descriptif des prestations à réaliser pour le logement numéro C605

Les travaux à réaliser et leur coût sont les suivants :

- Remplacement du siphon de sol, du revêtement de sol et mural de type taradouche par un receveur de douche avec un ressaut d'environ 2 cm, d'une paroi de douche, un revêtement PVC sur l'ensemble de la SDE, une faïence murale au droit du receveur de douche et de la peinture sur le reste des murs.

 → Sans incidence financière.

1.2- Incidence sur le délai/date indiqué(e) dans le contrat de réservation

Sans incidence.

ARTICLE 2 – TRAVAUX DE REVERSIBILITE

2.1- Définition

Les « travaux de réversibilité » sont les travaux à réaliser pour rendre le logement accessible aux personnes handicapées, selon les règles décrites aux articles 11 à 15 de l'arrêté du 24 décembre 2015 et repris aux articles R111-18-2 alinéa 1er et R 111-18-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

2.2- Description

- Dépose de la paroi de douche, du receveur de douche, de la robinetterie
- Dépose du revêtement PVC et de la faïence
- Pose du siphon de douche
- Réalisation d'un ragréage fibré au sol, avec forme de pente
- Pose d'un revêtement de type taradouche au sol et sur les murs
- Repose de la robinetterie et d'un WC
- Reprise des peintures au plafond

2.3- Réglementation thermique et acoustique

Le Réservant attire l'attention du Réservataire sur l'obligation du respect des normes thermiques et acoustiques en vigueur.

ARTICLE 3 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution du présent contrat, les parties soussignées font élection de leur domicile en leur domicile et siège social respectifs sus-indiqués.

ARTICLE 4 – CLAUSE D'INTEGRALITE

Le présent contrat représente l'intégralité de l'accord entre les parties relatant l'objet des présentes.
Aucun changement ou amendement ni aucune modification de l'un des termes ou conditions du présent contrat ne sera valide s'il n'a pas fait l'objet d'un écrit signé par l'ensemble des parties.

Les annexes du présent contrat en font partie intégrante.

Fait à _____
Le _____

LE RESERVANT LE RESERVATAIRE

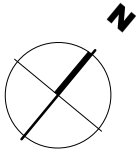
Annexe 1 :
Plan de vente conforme aux articles R111-18-2 et R 111-18-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

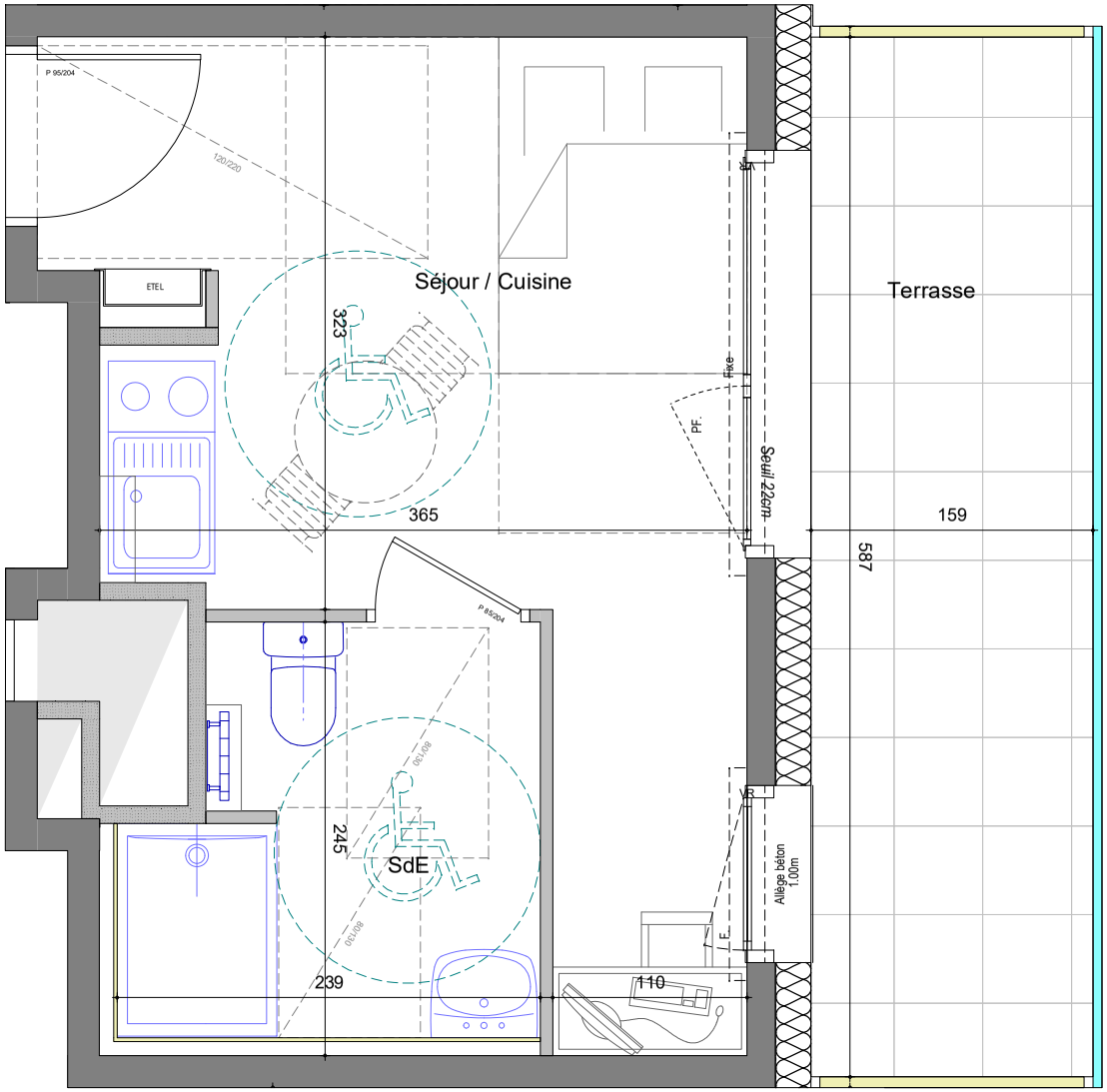
Annexe 2 :
Plan de vente prenant en compte les travaux modificatifs évoqués dans l'article 1.1 de ce contrat.

Chablais Habitat

City'ZEN Thonon-les-Bains

GROUPE LAUNAY





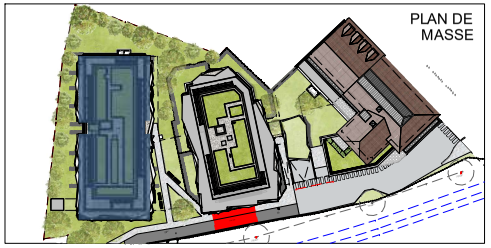
0 1 2

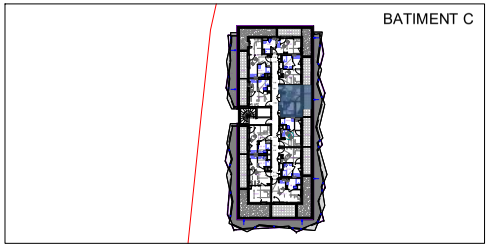
Echelle

Nota : Les côtes et les surfaces indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés aux plans.

Attique - PMR	
Appartement n°	**C 605**
Type	**T1**
Séjour / Cuisine	14.64 m²
SdE	5.00 m²
TOTAL m² habitables	**19.64 m²**
Terrasse	9.33 m²

Boulevard Georges Andrier - 74200 Thonon les Bains





LEGENDE

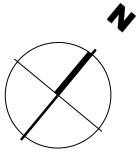
	Gaine technique	**PL**	Placard
	Faux plafond / Soffite	**PF**	Porte-fenêtre
HSP	Hauteur sous plafond	**F**	Fenêtre
	Cloison démontable	**TE**	Tableau électrique
	Garde-corps	**VR**	Volet roulant
	Pare-vue		Sèche-serviette

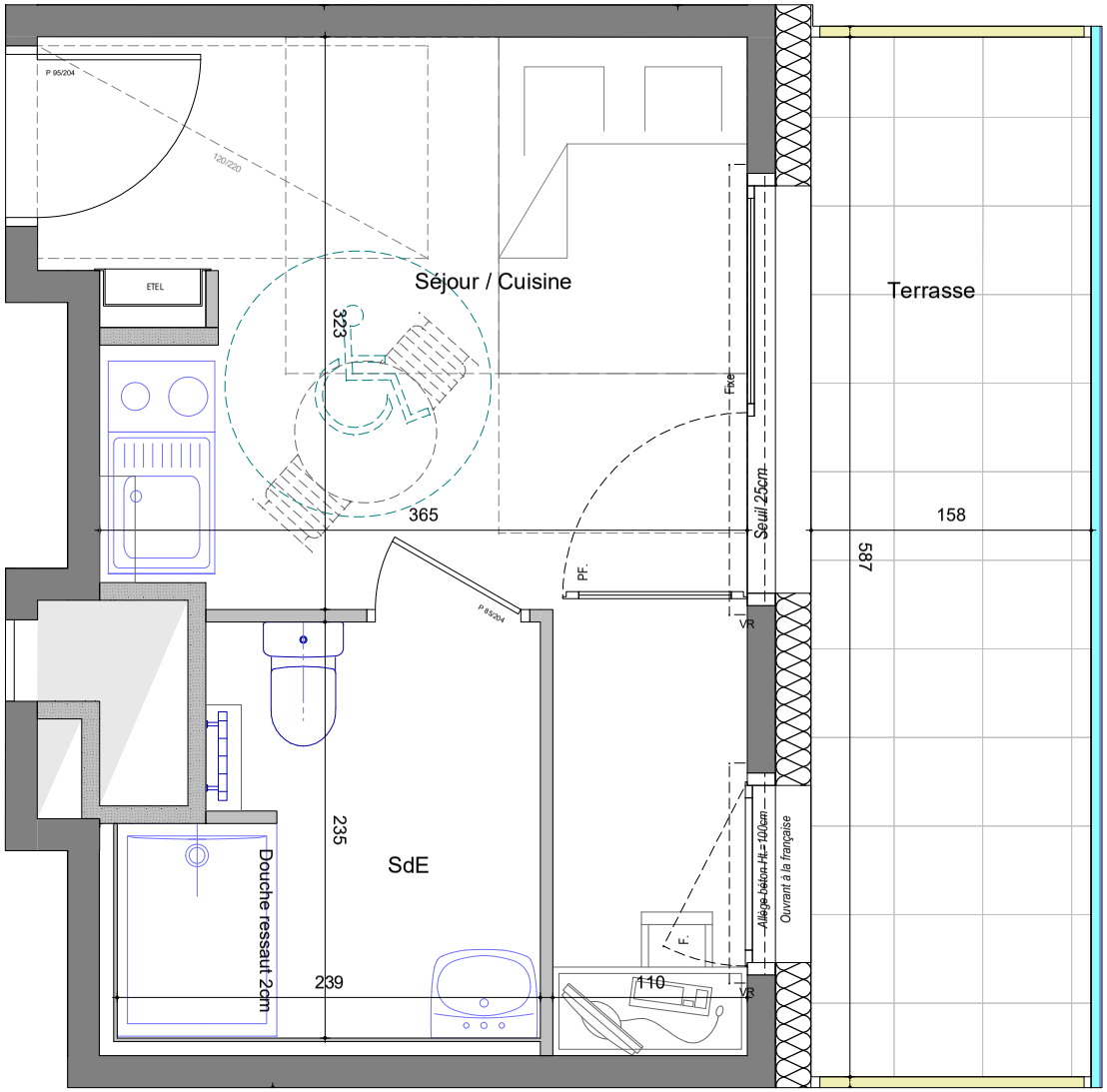
PLAN DE VENTE - 1er Octobre 2026 -

Chablais Habitat

City'ZEN Thonon-les-Bains

GROUPE LAUNAY





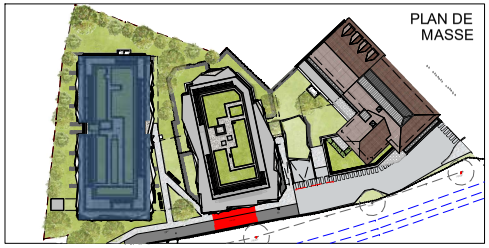
0 1 2

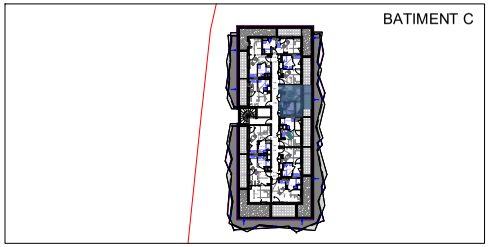
Echelle

Nota : Les côtes et les surfaces indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications mineures ou des aménagements de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être reportés aux plans.

Attique - Evolutif	
Appartement n°	**C 605**
Type	**T1**
Séjour / Cuisine	14.64 m²
SdE	5.00 m²
TOTAL m² habitables	**19.64 m²**
Terrasse	9.27 m²

Boulevard Georges Andrier - 74200 Thonon les Bains





LEGENDE

	Gaine technique	**PL**	Placard
	Faux plafond / Soffite	**PF**	Porte-fenêtre
HSP	Hauteur sous plafond	**F**	Fenêtre
	Cloison démontable	**TE**	Tableau électrique
	Garde-corps	**VR**	Volet roulant
	Pare-vue		Sèche-serviette

PLAN DE VENTE - 1er Octobre 2026 -